

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-9-8-9

Séance du vendredi 2 juillet 2010

### **PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES POUR LES CLASSES BILINGUES (1ERE LISTE 2010)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° E 6-2008 du 20/03/2008 complétée par les délibérations du Conseil Général n° E 6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 et n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'autoriser le versement, au titre des bibliothèques scolaires pour les classes bilingues, des subventions aux communes et au syndicat, selon la liste jointe en annexe au rapport, pour un montant total de 2 400 €.
- ❖ de prélever cette dépense sur le chapitre 65, nature 65734, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 02 JUILLET 2010

**Actions LCR  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04753	<b>COMMUNE DE FESSENHEIM</b> Bibliothèque scolaire	500,00
LCR04740	<b>COMMUNE D'ORBEY</b> Bibliothèque scolaire	850,00
LCR04751	<b>COMMUNE DE RIXHEIM</b> Bibliothèque scolaire	350,00
LCR04741	<b>COMMUNE DE ROSENAU</b> Bibliothèque scolaire	350,00
LCR04748	<b>Syndicat Intercommunal Scolaire de TRAUBACH LE HAUT - TRAUBACH LE BAS - GUEVENATTEN - STERNENBERG</b> Bibliothèque scolaire	350,00
Total		2 400,00